

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 6 octobre 2014

### Présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, SCHULER Sandrine, DEBRIN Virginie, PIAZZA Cécile, COLSON Frédéric, HAZOTTE Cédric, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier.

Absents excusés : DESARCE Maryse, NICOLAS Jean-François.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN

\*\*\*\*\*

### Désignation des délégués auprès du SIVU du Cheval Blanc.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ont désigné pour représenter la commune auprès du SIVU du Cheval Blanc :

#### Titulaires :

Stéphane NICOLAS  
Cédric HAZOTTE

#### Suppléants :

Frédéric COLSON  
Sandrine SCHULER

### Motion de soutien au Conseil Général de la Moselle.

- Considérant le discours du Président de la République lors de la clôture des Etats généraux de la démocratie territoriale en octobre 2012 favorable aux conseils généraux,
- Considérant les propos du Président de la République lors de ses vœux aux Corrèziens le 18 janvier favorable aux conseils généraux,
- Considérant le discours de politique générale du Premier Ministre, Manuel Valls du 8 avril 2014 proposant d'engager le débat sur l'avenir des conseils départementaux et leur suppression à l'horizon 2021 ;
- Considérant la Constitution du 4 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux collectivités territoriales ;
- Considérant les lois de décentralisation :
  - La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
  - La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, renforçant la décentralisation, la déconcentration et la coopération locale ;
  - La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) ;
  - La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
  - La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « Loi Chevènement » ;
  - La Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 ;
- Considérant l'objectif général de la réforme qui vise à anéantir le niveau de proximité et concentre les pouvoirs et moyens, il n'est pas question d'une modernisation, c'est un retour au passé ;
- Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation ;
- Considérant que parallèlement à la décision de supprimer les conseils généraux, la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la rarefaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences ;
- Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le Département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes ;
- Considérant que si le département était supprimé, les conséquences seront immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement et que les décisions seraient prises à des centaines de kilomètres avec pour conséquence de donner la priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles ;

- Considérant que quel que soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'Etat ne l'aiderait pas financièrement ;
- Considérant les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et coûteuses ;

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 2 abstentions, délibère et réaffirme :

- son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- le rôle essentiel du Conseil général de la Moselle en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

### **Divers.**

- Le maire informe les conseillers que le repas organisé le 9 novembre prochain à l'intention des Seniors sera organisé par Xavier MARI et les conseillers municipaux.
- L'avaloir qui sera posé à la sortie du village (direction Secourt) a été accepté pour la somme de 1 475,60 € TTC et sera réalisé par la Société MAYER TP (Metz)
- Les travaux de remblaiement sur le site dit « des chiens » à la sortie du village sont en phase finale de réalisation.
- Suite à l'opération « Nettoyons la nature », et à la grande surprise des participants, une grosse quantité de déchets a été collectée. La mairie remercie tous les bénévoles ayant participé à cette opération.
- Sandrine Schuler a donné quelques précisions supplémentaires concernant la prochaine dissolution du SIMVU de Rémilly qui sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2015, à cet effet les informations nécessaires seront adressées aux habitants ; elle précise également que les détecteurs de fumée dans les habitations et bâtiments seront obligatoires à partir de mars 2015.
- Un second hôtel à insectes a été installé par Serge ROUPRICH et des lutrins ont également été installés pour l'information des passants.
- Il a été rappelé que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.
- Frédérick COLSON a assisté à l'assemblée générale des Jeunes Sapeurs Pompiers en précisant que cette association ne peut perdurer que grâce à la contribution des collectivités locales.
- Des travaux d'embellissement dans le cimetière d'Achâtel sont en cours et qui peuvent occasionner quelques désagréments.
- Les problèmes des véhicules circulant trop rapidement dans la commune a été évoqué ainsi que le stationnement aléatoire des véhicules de plus en plus nombreux dans le village. A cet effet, un devis sera demandé auprès de Moselle Agence Technique (MATEC) pour la réalisation d'une étude sur le sujet.